**Modèle d’arrêté**

***De licenciement pour insuffisance professionnelle d’un contractuel***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la commune ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la commune ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20***…***-** *(n° d’ordre)*

**portant licenciement pour insuffisance professionnelle**

**de** *Madame ou Monsieur*…*(Nom et prénom de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* *(nom de la commune ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article …[[1]](#footnote-1),

*Ou Vu le Code de l’action sociale et des familles, notamment son article R.123-23 (pour les CCAS et les CIAS)*

**Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 19 et 29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 136,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 39-2 à 46

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 20,

Vu le contrat en date du …, portant recrutement de Monsieur ou Madame … *(nom et prénom de l’agent)* en qualité d’agent contractuel, à compter du … *(date)* pour une durée de … *(nombre de mois ou d’années)* OU pour une durée indéterminée pour assurer les fonctions de … *(dénomination des fonctions).*

Vu le courrier n° … *(numéro de chrono)* informant Monsieur *ou* Madame … *(nom et prénom de l’agent)* qu’une procédure disciplinaire était envisagée à son encontre et porté à la connaissance de l'intéressé*(e)* le … *(date)* [[2]](#footnote-2)

Considérant qu'il est reproché à Madame *ou* Monsieur … *(Nom et prénom de l’agent)* *(développez les faits reprochés à l’agent en reprenant de manière synthétique les éléments figurant dans le rapport disciplinaire ; vous pouvez rédiger plusieurs phrases),*

Considérant que Madame *ou* Monsieur … *(Nom et prénom de l’agent)* a été informé*(e)* de son droit à communication de son dossier et de la possibilité de se faire assister par un ou plusieurs conseils de son choix,

*(Le cas échéant)* Considérant que Madame ou Monsieur … *(Nom et prénom de l’agent)* a pris connaissance de son dossier le … *(date)* à … *(heures)[[3]](#footnote-3),*

*(Le cas échéant)* Considérant l’entretien préalable qui s’est tenu le … *(date),*

Considérant l’avis émis par le conseil de discipline le … *(date)* et proposant … *(indication de l’avis émis par le Conseil de discipline),*

*(Le cas échéant)* Considérant que Madame ou Monsieur … *(Nom et prénom de l’agent)* remplit les conditions de l’article 40 du décret n°88-145 du 15 février 1988 pour être reconnu personnel handicapé,

Considérant l’ensemble des contrats conclus avec l’agent qui détermine une ancienneté de … *(durée de l’ancienneté)*.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Un licenciement pour insuffisance professionnelle figurant à l'article 39-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988, est prononcé à l'encontre de Madame *ou* Monsieur … *(Nom et prénom de l’agent),* agent contractuel.

**Article 2 :**

La durée du préavis est fixée à … *(nombre)* jours OU mois.

Le préavis commence au jour de la présentation de la lettre recommandée avec demande d’avis de réception notifiant le licenciement ou à la date de remise en mains propres.

**Article 3 :**

Compte tenu des droits à congés annuels restant à courir et de la durée du préavis, la décision prend effet au … *(date)* [[4]](#footnote-4)

**Article 4 :**

Madame *ou* Monsieur … *(Nom et prénom de l’agent)* percevra une indemnité de licenciement d’un montant de … €[[5]](#footnote-5)

**Article 5**

L’agent est radié des effectifs de la collectivité ou l’établissement

**Article 6 :**

*Le Directeur général des services ou La secrétaire de mairie* est *chargé(e)* de l’exécution du présent arrêté.

**Article 7 :**

Une ampliation sera adressée *au Président/ à la Présidente* du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et au comptable principal de … (*nom de la commune ou de l’établissement public*).

**Article 8 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de (nom de la catégorie de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*NOM Prénom*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de l’établissement public)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

L’acte n’est pas transmis au Représentant de l’État dans le Département

1. *L.2122-18 (commune) ou L.3221-3 (département) ou L.4231-3 (région) ou L.5211-9 (intercommunalité),*  [↑](#footnote-ref-1)
2. *Il faut indiquer le jour de la remise du courrier en recommandé avec accusé de réception ou celui de la remise en mains propres par le Maire, un adjoint au Maire ou un agent assermenté (garde-champêtre ou policier municipal)* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Vous devez inscrire la date figurant dans le procès-verbal de consultation du dossier => voir modèle de procès-verbal de consultation du dossier disciplinaire* [↑](#footnote-ref-3)
4. *La date d’effet doit être postérieure à la date de notification à l’agent.*

*.* [↑](#footnote-ref-4)
5. *L’indemnité de licenciement pour insuffisance professionnelle est réduite de moitié par rapport au montant qui devrait normalement être attribué ⭬ Article 46 du décret n°88-145 du 15.02.1988* [↑](#footnote-ref-5)